

**Ministère de la Formation Professionnelle
(MFP)**

.....
**Projet de Compétences pour la Transformation Economique en RD CONGO
(PCTE)**
.....

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN SUIVI-
EVALUATION POUR LE COMPTE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE
COMPETENCES POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE (PCTE).**

Méthode de Sélection des consultants individuels par mise en concurrence ouverte

Financement Banque Mondiale

Mai 2026

1. Introduction

1.1. Contexte et justification du Projet

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) veut mettre en place un projet de transformation économique par les compétences en République Démocratique du Congo. Ce Projet renforcera les systèmes de développement des compétences et augmentera le nombre de diplômés possédant des compétences pertinentes pour l'emploi, afin de favoriser des emplois meilleurs et plus inclusifs dans les secteurs prioritaires.

Les activités du Projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant sur les provinces du Cadre de partenariat pays ((CPP) de la RDC. Cependant compte tenu des contraintes liées au budget, quatre (4) provinces prioritaires sont identifiées – Haut Katanga, Kinshasa, Kongo Central et Lualaba - sont identifiées pour bénéficier du paquet complet des interventions du projet.

Le Projet proposé en RDC vise à accélérer à la fois la qualité et la quantité du développement des compétences dans la région. Pour ce faire, il investira à (i) mettre en place des systèmes de compétences dirigés par l'industrie, (ii) préparer les jeunes à des emplois de meilleure qualité et (iii) accroître les opportunités d'emploi dans des chaînes de valeur sélectionnées.

1.2. Objectif du Projet

L'objectif de développement du Projet est de renforcer les systèmes de développement des compétences et accroître le nombre de diplômés dotés de compétences pertinentes pour l'emploi, afin de favoriser des emplois meilleurs et plus inclusifs dans les secteurs prioritaires.

1.3. Composantes du Projet

Le Projet comprend trois (03) composantes détaillées de la manière suivante :

- La première composante vise à améliorer l'accès aux programmes essentiels d'enseignement et de formation technique et professionnels (EFTP) et le développement des compétences pour les jeunes, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés des six secteurs prioritaires suivants : énergie (y compris l'hydroélectricité) et les mines, les transports et la logistique, l'agriculture (agroalimentaire, élevage et pêche), l'industrie manufacturière, le tourisme et les technologies numériques. Cette composante renforcera l'accès à l'EFTP, modernisera l'offre de formation, renforcera les voies d'accès à l'emploi et au travail indépendant, et favorisera l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, conformément aux priorités nationales et à la demande du marché du travail des secteurs stratégiques.
- La deuxième composante a pour objectif d'améliorer l'employabilité, la productivité et la génération de revenus des jeunes en soutenant le perfectionnement des compétences, l'entrepreneuriat et le développement des entreprises dans les secteurs prioritaires, en mettant fortement l'accent sur la croissance et l'innovation des microentreprises.
- La troisième composante permettra de renforcer l'information sur le marché du travail, d'améliorer les données pour des approches fondées sur des données probantes visant à améliorer le développement des compétences, et de soutenir la gestion de projets ainsi que le suivi et l'évaluation (S&E). Il renforcera également la capacité du ministère de la formation professionnelle (MFP) à mieux planifier, coordonner et soutenir le système d'EFTP du pays, afin d'améliorer son efficacité et la qualité des formations dispensées, tout en améliorant l'accès aux formations en adéquation

avec les besoins actuels et futurs du marché du travail. Elle renforcera également les capacités du ministère de la Formation Professionnelle (MFP) à mieux planifier, coordonner et appuyer le système d'EFTP dans le pays, dans le but d'en améliorer l'efficacité et la qualité des formations dispensées, tout en élargissant l'accès conformément aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

- La quatrième composante et dernière composante est la composante d'intervention d'urgence.

Le Spécialiste en suivi-évaluation appuie l'UGP dans la mise en œuvre des activités du projet en assurant le bon fonctionnement et l'amélioration continue du système de suivi-évaluation du projet afin de mesurer efficacement les progrès vers l'atteinte de l'Objectif de Développement du Projet (PDO), d'éclairer la prise de décision, de garantir la redevabilité des résultats et d'assurer la conformité aux exigences de la Banque Mondiale d'où, la nécessité pour l'UG de s'attacher les services d'un consultant individuel (H/F), Spécialiste en Suivi -Evaluation (SSE) ayant une bonne maîtrise des procédures de suivi -évaluation des projets et programmes de développement en RD Congo.

2. Objectif général

La mission vise à appuyer le projet dans le suivi systémique des progrès et la mesure d'impact de l'intervention du projet conformément à l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et aux exigences de la Banque Mondiale, notamment en matière de suivi des indicateurs PDO (Project Development Objective) et IRI (Intermediate Results Indicators).

Objectifs spécifiques : La mission aura pour objectifs spécifiques de :

- Développer, renforcer et mettre en œuvre des approches, outils et mécanisme de M&E sur la base d'une analyse des outils existants, en cohérence avec le cadre des résultats du projet ;
- Elaborer et mettre en œuvre un système structuré de gestion des connaissances permettant de documenter, d'analyser et capitaliser les résultats, effet et leçons apprises des différentes interventions du projet et plus particulièrement l'appui apporté aux ministères impliqués dans la mise en œuvre.
- Suivre et coordonner l'élaboration d'un cadre harmonisé et intégré de suivi et évaluation, alignés sur les indicateurs PDO et IRI, pour les projets exécutés par les ministères impliqués dans la mise en œuvre.
- Appuyer la prise des décisions par une information fiable et en temps opportun.

3. Tâches et responsabilités

Sous la supervision de la Coordinatrice du Projet, le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du renforcement du système de suivi-évaluation du projet, afin d'assurer un suivi rigoureux des résultats, d'éclairer la prise de décision et de garantir la conformité aux exigences de la Banque mondiale.

À ce titre, il/elle assume les responsabilités suivantes :

a) Mise en place et gestion du système de suivi-évaluation

- Concevoir, opérationnaliser et améliorer de manière continue le système de suivi-évaluation du projet, en cohérence avec le cadre de résultats ;

- Élaborer, actualiser et harmoniser les outils et instruments de suivi-évaluation (cadre logique, matrices d'indicateurs, tableaux de bord, fiches de collecte, etc.) ;
- Assurer le suivi régulier des indicateurs du projet (PDO et IRI), y compris la définition des méthodes de collecte et de calcul ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du manuel de suivi-évaluation, en veillant à sa bonne appropriation par les parties prenantes.

b) Collecte, gestion et assurance qualité des données

- Organiser et coordonner les activités de collecte de données auprès des partenaires d'exécution et des bénéficiaires ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'assurance qualité des données (DQA) afin de garantir leur fiabilité, cohérence et exhaustivité ;
- Veiller à la désagrégation des données selon les exigences du projet (genre, zone géographique, catégorie de bénéficiaires, etc.) ;
- Structurer et gérer les bases de données du projet en assurant leur mise à jour régulière et leur sécurisation.

c) Analyse des données et suivi de la performance

- Analyser les données collectées afin de mesurer les progrès vers l'atteinte des résultats et identifier les écarts éventuels ;
- Produire des tableaux de bord dynamiques et des outils d'aide à la décision à l'intention de la coordination du projet ;
- Élaborer des notes d'analyse mettant en évidence les performances, les contraintes et les recommandations opérationnelles ;
- Mettre en place des mécanismes d'alerte précoce pour signaler les retards ou risques affectant l'atteinte des résultats.

d) Reporting et communication des résultats

- Contribuer à la préparation des rapports techniques périodiques (trimestriels, semestriels et annuels), conformément aux exigences du projet et de la Banque mondiale ;
- Produire des synthèses analytiques sur l'état d'avancement du projet et les résultats obtenus ;
- Appuyer la préparation des rapports officiels destinés au Gouvernement et aux partenaires techniques et financiers ;
- Assurer la diffusion des informations clés relatives aux performances du projet auprès des parties prenantes.

e) Appui aux évaluations et aux missions de supervision

- Participer à la préparation et à la coordination des missions de supervision de la Banque mondiale ;
- Appuyer l'organisation des revues à mi-parcours et de l'évaluation finale du projet ;
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence des études, enquêtes et évaluations ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de supervision et des évaluations ;
- Faciliter la coordination des activités de suivi-évaluation avec les parties prenantes impliquées.

f) Gestion des connaissances et capitalisation

- Mettre en place et animer un système de gestion des connaissances du projet ;
- Documenter les bonnes pratiques, les résultats, les impacts et les leçons apprises ;
- Produire des notes de capitalisation, fiches d'expériences et produits de connaissance ;
- Assurer la diffusion et la valorisation des connaissances auprès des acteurs du projet et des institutions partenaires.

g) Renforcement des capacités et coordination

- Appuyer les ministères sectoriels et partenaires dans le développement et l'amélioration de leurs dispositifs de suivi-évaluation ;
- Organiser et animer des sessions de formation en suivi-évaluation et en gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Assurer la coordination des activités de suivi-évaluation entre les différentes composantes du projet ;
- Contribuer à l'amélioration continue de la planification et de la gestion axée sur les résultats au sein du projet.

4. Résultats attendus

- Des outils de M&E développés, élaborés et mis en œuvre.
- Les résultats et effets des actions du projet sont documentés et analysés, permettant une évaluation critique des performances ainsi qu'une capitalisation sur les expériences
- Elaborer le Manuel de Procédure de S&E : le document de référence décrivant le fonctionnement détaillé du système de suivi et évaluation du projet ;
- Réalisation de l'Assurance Qualité des Données (ADQ) : Rapports périodique (trimestriels ou ad hoc) attestant de la fiabilité, de l'exhaustivité et de la cohérence des données collectées ;
- Suivi périodique (Mensuels et/ou Trimestriels) : Documents analytiques détaillés qui mesurent le progrès par rapport aux cibles, identifient les écarts et proposent des recommandations opérationnelles claires ;
- Contribuer à la rédaction des TDRs des Activités : Les TDRs finalisés pour l'engagement des consultants externes chargés de l'évaluation à mi-parcours et/ou de l'évaluation finale du projet ;
- Elaborer les Fiches d'Alerte/ Notes d'Analyse Rapide : Documents concis et urgents destinés à la Coordinatrice du projet, signalant les problèmes critiques identifiés lors de l'analyse des données avec des solutions proposées. (Fréquence Ad hoc, selon l'urgence).
- Renforcement de Formation S&E : Documents décrivant les activités de formation et d'encadrement menées auprès des équipes du projet et des partenaires, y compris les listes de présence et l'évaluation des connaissances acquises.

5. Obligations en Matière de Rapports

En plus des documents élaborés lors de l'exécution des missions ci-dessus, Le consultant devra soumettre un rapport d'activité trimestriel de mise en œuvre, décrivant l'ensemble des activités réalisées, ainsi que la performance atteinte et l'ensemble des propositions d'amélioration.

6. Qualifications et expériences requises.

Le / la Spécialiste en Suivi-Evaluation devra disposer des compétences suivantes :

a) Formation

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) en statistiques, économie, planification, gestion de projets, sciences sociales, suivi-évaluation ou dans un domaine connexe.

b) Expérience professionnelle

- Justifier d'au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du suivi-évaluation de projets ou programmes de développement ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience spécifique dans le suivi-évaluation de projets financés par des bailleurs de fonds ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en place de systèmes de suivi-évaluation, la gestion d'indicateurs de performance et l'analyse de données ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de rapports de suivi-évaluation et de tableaux de bord de performance ;
- Une expérience dans des projets liés à la formation professionnelle, à l'emploi ou au développement économique serait un atout ;
- Une expérience dans un projet financé par la Banque mondiale serait un avantage.
- Être originaire de la République démocratique du Congo est un atout majeur.

c) Compétences techniques

- Bonne maîtrise des approches de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Bonne connaissance des outils et méthodes de suivi-évaluation des projets de développement ;
- Maîtrise des outils d'analyse statistique et de gestion de bases de données ;
- Bonne maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) ;
- La maîtrise d'outils de collecte et d'analyse de données (Kobo, ODK, SPSS, STATA, Power BI, etc.) serait un atout.

d) Langues

- Excellente maîtrise du français (écrit et oral) ;
- La connaissance de l'anglais constitue un atout.

e) Qualités personnelles

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacité rédactionnelle élevée ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité à travailler en équipe et à interagir avec différents partenaires ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

7. Modalités de Sélection

Le recrutement du (de la) Spécialiste en Suivi-Evaluation sera effectué selon la méthode de « Sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte », conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de

septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence. La sélection comporte 2 étapes :

a) *Évaluation des dossiers (100 points)*

Critères	Points
Qualification académique et adéquation du profil	15
Expérience professionnelle générale en suivi-évaluation	20
Expérience spécifique dans les projets de développement	25
Expérience dans les projets financés par des bailleurs (Banque mondiale, BAD, UE, etc.)	20
Maîtrise des outils et méthodes de suivi-évaluation	20

Total : 100 points

Seuls les candidats ayant obtenu **au moins 70 points** seront présélectionnés pour l'entretien.

b) *2. Évaluation de l'entretien (100 points)*

Critères	Points
Compréhension des systèmes de suivi-évaluation et du cadre de résultats	30
Capacité d'analyse des données et de reporting	20
Capacité de communication et travail en équipe	15
Capacité d'organisation et de gestion des priorités	15
Motivation et disponibilité pour la mission	10
Capacité à travailler sous pression	10

Total : 100 points

8. Conditions d'emploi.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat d'un (01) an renouvelable durant la vie du projet sous réserve d'évaluation de la performance jugée satisfaisante à l'issue de la période de 12 mois. Les performances du/de la Spécialiste en Suivi-Evaluation seront évaluées périodiquement, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec des indicateurs des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque mondiale et serviront de base au renouvellement du contrat.

9. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Les contacts de trois (3) références professionnelles récentes (Nom, titre, courriel, téléphone).

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, pourront être demandés ultérieurement. En cas de nécessité, des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle pourraient être demandés.

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 25 mai 2026 à 17 heures 00 par mail à l'adresse suivante : skills.pm2026@gmail.com

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront contacter le projet à l'adresse suivante : skills.pm2026@gmail.com

Un entretien (ou interview) sera organisé, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.